

Présidentielle 2016/Violences post-électorales

"Les conditions juridiques justifiant l'ouverture d'une enquête ne sont pas remplies"

O. N.
Libreville/Gabon

C'est ce que rapporte un communiqué signé du procureur de la Cour pénale internationale (CPI), Mme Fatou Bensouda, s'agissant des violences postélectorales relatives au scrutin présidentiel d'août 2016. Toutefois, elle précise que "cette conclusion ne saurait en aucun cas masquer la gravité des actes de violence et des violations des droits de l'Homme qui semblent avoir été commis au Gabon lors de la crise électorale, ni les conséquences qu'ils ont pu avoir sur les victimes."

LE Bureau du procureur de la Cour pénale internationale (CPI), a rendu sa conclusion sur les violences postélectorales dans notre pays, hier. C'est du

moins ce que rapporte un communiqué dudit procureur, Mme Fatou Bensouda. "Le 29 septembre 2016, j'ai annoncé l'ouverture d'un examen préliminaire de la situation au Gabon, à la suite du renvoi de cette situation par le gouvernement gabonais s'agissant de crimes présumés commis sur son territoire depuis mai 2016 et relevant potentiellement de la compétence de la Cour pénale internationale (...). Mon Bureau a également reçu plusieurs communications au titre de l'article 15 faisant état de la commission présumée de crimes dans le contexte de l'élection présidentielle de 2016.", rappelle le procureur de la CPI. Et d'ajouter : "Après un examen minutieux des informations disponibles au regard des conditions juridiques posées par le Statut de Rome, j'ai conclu qu'il n'y avait pas de base raisonnable permettant de croire que les actes présumés com-

mis au Gabon dans le contexte des violences post-électorales survenues en 2016, que ce soit par des membres de l'opposition ou par les forces de l'ordre gabonaises, constituent des crimes contre l'Humanité au regard des dispositions du Statut de Rome de la CPI. De même, il n'y a pas lieu de croire, au regard des informations disponibles, que le crime d'incitation au génocide a été commis au cours de la campagne électorale en question." Ce qui a conduit la magistrature à la conclusion suivante : "J'ai donc conclu que les crimes présumés commis dans la situation au Gabon ne relèvent pas de la catégorie des crimes sur lesquels la CPI est chargée de mener des enquêtes et des poursuites. La Cour ne pouvant exercer sa compétence *ratione materiae*, j'ai décidé en conséquence de clore cet examen préliminaire. Mon Bureau a publié un rapport détaillé présentant et expli-



Une vue des membres du Bureau du procureur de la CPI, en mission au Gabon en 2017.

quant nos conclusions." Mme Bensouda poursuivre : "Aux fins d'évaluer la situation, mon Bureau s'est fondé sur les éléments et les documents joints à l'appui du renvoi en question, les communications envoyées au titre de l'article 15, les rapports publiés par les médias ainsi que d'autres informations disponibles, qui tous ont fait l'objet d'une évalua-

tion rigoureuse." Et de souligner par ailleurs : "L'examen préliminaire est susceptible d'être rouvert si des faits nouveaux ou de nouvelles informations justifient de réexaminer les conclusions rendues par mon Bureau. Au regard du Statut de Rome, l'État qui défère une situation, en l'occurrence la République gabonaise, a également le

droit, conformément à l'article 533a du Statut, de demander aux juges de la CPI de réexaminer ma décision de ne pas ouvrir d'enquête." Toutefois, le procureur de la CPI tient à préciser que : "Cette conclusion ne saurait en aucun cas masquer la gravité des actes de violence et des violations des droits de l'Homme qui semblent avoir été commis au Gabon lors de la crise post-électorale ni les conséquences qu'ils ont pu avoir sur les victimes. Les exactions présumées en cause sont du ressort des autorités nationales compétentes, même lorsqu'aucune plainte n'a pas été déposée." Non sans exhorter, dans le cadre des Législatives et Locales à venir, "tous les individus et groupes concernés à s'abstenir de recourir à la violence. La Cour pourrait être appelée à exercer sa compétence à l'égard de crimes visés au Statut de Rome qui seraient commis à l'avenir au Gabon (...)"

Elections couplées 2018/Opération de distribution des cartes d'électeurs

Peu d'engouement pour le moment !

LLIM
Libreville/Gabon

L'OPERATION de retrait des cartes d'électeurs pour les élections couplées (Législatives et Locales) du 6 octobre prochain a été lancée depuis le 19 septembre dernier. Du constat fait dans les différents centres de vote pour la plupart des établissements scolaires, il ressort que ladite opération suscite, jusque-là, peu d'engouement. De la commune d'Akanda, précisément au Collège d'enseignement secondaire (CES) Louis Bigman, en passant par Libreville (au lycée



Des tableaux renversés, des listes arrachées, déchirées à l'école publique d'Awoungou.

Paul Indjedjet Gondjout), le constat est le même. L'on note moins d'engouement de la part des électeurs qui, lorsqu'ils n'arrivent pas à compte goutte, les espaces aménagés pour les recevoir

restent complètement déserts, aucune affluence n'y était perceptible. Mieux encore, dans la commune d'Owendo, le constat est plus désolant. A l'école publique d'Awoungou par



Quelques rares électeurs procédant au retrait de leurs cartes d'électeurs au CES Louis Bigman.

exemple, outre l'état désert des lieux, l'on a pu constater que certains tableaux étaient renversés et quelques listes arrachées, voire déchirées. Une situation qui pourrait avoir des conséquences pour

le retrait des cartes par les concernés. Par ailleurs, les responsables rencontrés sur le terrain ont laissé entendre qu'ils n'étaient pas autorisés à livrer les renseignements sur

le déroulement de l'opération. Il ressort tout de même de certains d'entre eux, ayant requis l'anonymat, qu'il a été relevé un certain nombre de facteurs à l'origine de cet état latent du déroulement de la distribution. Certaines indiscretions parlent de "la compilation des centres de vote qui seraient d'origine à désorienter les électeurs quant au lieu où ils sont censés se rendre. D'autres feraient état d'une communication qui serait semble-t-il mal passée. Pour d'autres, ce début timide est "un caractère propre au Gabonais qui prend toujours la mesure de la chose à la dernière minute, au lieu, de profiter lorsqu'il y a moins d'affluence".

UPN/2e siège de Tsamba-Magotsi

Gaston Dibanganga reçoit un soutien de taille

SM
Libreville/Gabon

PLUS connu pour ses activités économique dans le département de Tsamba-Magotsi (Fougamou, province de la Ngounié), l'ancien candidat aux législatives de 2001 et 2006, Gaston Dibanganga, a apporté, dimanche dernier, son soutien à Pierre Mandza Mondjo, candidat de l'Union pour le progrès national (UPN) à l'élection des députés, au deuxième siège dudit département. C'était à la faveur d'un rassemblement dans un hôtel de Libreville, en présence



Gaston Dibanganga (centre) entre le candidat de l'UPN, Pierre Mandza Mandjo et son suppléant.

de plusieurs ressortissants du district d'Ikobey et du canton Sindara. Cet exploitant forestier, par

ailleurs, fils de cette contrée, considéré comme faisant partie des notables de cette partie du départe-

ment, en a profité pour présenter à ses frères et sœurs présents, "ce candidat en qui il dit croire, pour mieux défendre les intérêts du deuxième siège de Tsamba-Magotsi, à l'Assemblée nationale". Il les a ainsi exhortés à faire comme lui, "le choix du bien-être du village, avec ce fils qui a toujours été là, en première ligne, quand les populations du district d'Ikobey ou du canton de Sindara ont besoin de lui". Manifestement sensible à ce soutien considéré comme une marque de confiance, le candidat Gaston Dibanganga s'est voulu pragmatique et a fait sans démagogie. "Nul besoin de

vous mentir que je vous construirai des routes, des écoles ou des hôpitaux, étant donné que je n'ai pas les moyens de le faire", a prévenu le candidat de l'UPN. Mais, a-t-il poursuivi,

"je peux vous promettre qu'une fois élu, je me battrais toujours en mettant en avant l'intérêt de notre siège, de notre département et de notre pays".

Agenda

Les ressortissants de Bayi-Brikolo en conclave demain

En prélude aux prochaines élections couplées (législatives et locales), les ressortissants du département de Bayi-Brikolo (Aboumi) se retrouveront demain dimanche, à 14 h 00, à la Chambre de commerce de Libreville. Cela à l'initiative du membre du Bureau politique du Parti démocratique gabonais (PDG), Jean-Bosco Ndjounga, par ailleurs candidat au scrutin législatif. Cette rencontre à laquelle sont conviés toutes les filles et fils de ladite contrée, portera sur un ordre du jour qui sera communiqué séance tenante.